

FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission : 01/01/2021

DSA40 Drywall & Foamboard Adhesive

1. IDENTIFICATION DE PRODUIT ET DE COMPAGNIE

Nom du produit et identificateur SGH : DSA40 Drywall & Foamboard Adhesive

FABRICANT

Katabatic Manufacturing Corp

614-1641 Lonsdale Ave

North Vancouver, BC V7M 2J5

Numéro de gérance du produit : 1-855-962-1583

Adresse courriel pour FS : info@KMcorp.com

FS disponible en ligne : www.KMcorp.com

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : DISPONIBLES 24 HEURES SUR 24 :

CHEMTREC: 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887

Famille chimique : Adhésives

État physique: Liquide

Numéro CAS : Mélange

Code de produit : 474

Date de révision : 01/01/2021

Restriction d'utilisation : Non identifié

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut OSHA / HCS : Ce produit n'est pas considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.

Classification de la substance ou du mélange : Non classé

Mention d'avertissement : Pas de mention de danger

Mention de danger : Aucun effet important ou danger critique connu

Conseils de prudence :

Prévention : Non-réponse

Intervention : Non-réponse

Entreposage : Non-réponse

Disposition : Non-réponse

3. COMPOSITION / INDICATIONS SUR LES COMPOSANTS

Il n'y a aucun ingrédient connu présent dans ce produit qui est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement dans les concentrations à déclarer dans cette section qui sont connus du fournisseur pour le moment.

4. PREMIERS SOINS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Inhalation : En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consultez un médecin, si nécessaire.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau tempérée, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Continuer à rincer avec de l'eau pendant 15 minutes et consultez un médecin, si nécessaire.

Contact avec la peau : Laver la peau avec du savon et de l'eau courante tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si des symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ingestion : Obtenez des soins médicaux immédiatement. Ne pas faire vomir sauf sur avis du personnel médical. Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses dentaires, le cas échéant. En cas d'ingestion de la matière, donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la victime se sent malade, les vomissements peuvent être dangereux.

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Effets aigus :

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu

Contact avec les yeux : Le contact de ce produit peut provoquer une irritation des yeux.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu

Signes et symptômes d'une exposition excessive :

Inhalation : Aucun connu

Contact avec les yeux : Aucun connu

Contact avec la peau : Aucun connu

Absorption cutanée : Aucun n'est prévu.

Ingestion : Aucun connu. Voie d'entrée peu probable

INDICATION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE AIDE MÉDICALE D'URGENCE ET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL, SI NÉCESSAIRE

Notes au médecin traitant : Communiquez immédiatement avec un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traiter selon les symptômes.

Traitements spécifiques : Aucune recommandation spécifique

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Procédez avec prudence et portez de la protection personnelle appropriée. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Pour plus des renseignements, voir **Données toxicologiques (Section 11)**.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction convenables : Produit chimique sec, dioxyde de carbone, eau pulvérisée ou mousse

Méthodes d'extinction inappropriées : Aucun connu

Risques chimiques spécifiques : Le contenant peut éclater s'il est chauffé ou exposé à la chaleur.

Procédures spéciales pour les pompiers : En cas d'incendie, dégager les lieux. N'intervenez PAS sans avoir suivi une formation appropriée. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Arroser les contenants avec de l'eau pour les refroidir.

Équipement spécial de protection pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive. Ils doivent porter un équipement de protection approprié.

Produit de décomposition thermique dangereux : Aucun connu

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Porter les protecteurs recommandés à la Section 8, isoler la zone de danger, et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Personnel autre que le personnel d'intervention : Ne prenez aucune mesure impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuez les environs et empêchez le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau renversé ou le ruissellement. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Les intervenants d'urgence : Portez des vêtements spécialisés si nécessaire pour faire face à un déversement. Consultez les informations ci-dessus pour le personnel autre que le personnel d'intervention.

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Comme le stipule la loi, avisez les autorités compétentes si le produit a pollué les cours d'eau, le sol, l'air ou les égouts. En tout temps, éviter tout contact des matériaux et des eaux de ruissellement avec les cours d'eau, le sol, les drains et les égouts.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

En cas de gros déversement : Arrêtez la fuite si cela est sécuritaire. Déplacez les conteneurs hors de la zone. Utilisez des outils à l'épreuve des étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Empêchez les déversements de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Utilisez un matériau absorbant non combustible tel que du sable ou de la terre et placez-le dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations fédérales, étatiques / provinciales et locales (voir Section 13). Faites appel à un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Voir la Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

En cas de petit déversement : Arrêtez la fuite si cela est sécuritaire. Déplacez les conteneurs hors de la zone. Utilisez des outils à l'épreuve des étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Absorber le déversement avec un matériau sec inerte et le placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Faites appel à un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DIRECTIVES DE MANIPULATION

Mesures de protection : Portez un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

Directives générales : Ne pas manger, boire ou fumer où ce produit est manipulé ou entreposé. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à l'eau après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlevez les vêtements et l'équipement de protection personnelle contaminés avant d'entrer dans les salles de repas. Voir la Section 8 pour obtenir des renseignements complémentaires sur les mesures d'hygiène personnelle appropriées.

Entreposage sécuritaire : Pour un entreposage sécuritaire, entreposer entre 4 °C (40 °F) et 42 °C (107 °F). Entreposer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux dans un endroit approuvé. Entreposer dans le contenant d'origine à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles, de la nourriture et de la boisson (voir la section 10). Entreposer dans le contenant d'origine en gardant le contenant bien fermé avant l'utilisation. Si les conteneurs ont été ouverts, refermez et rangez-les, debout, afin d'éviter des fuites et de risque de pollution de l'environnement. Ne pas enlever les étiquettes ou entreposer dans des conteneurs non étiquetés.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail afin de déterminer les contrôles appropriés d'exposition et la protection personnelle pour chaque endroit et tâche où elle sera effectuée.

LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL : Aucun connu

Contrôles d'ingénierie : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération régulièrement pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences aux réglementations fédérales, étatiques / provinciales et locales sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver à fond les mains, les bras et le visage après avoir manipulé du matériel, à la fin du travail et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Protection respiratoire : Utiliser un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée pour le travail effectué et le risque d'exposition possible. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Protection oculaire / faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire. Si un contact est probable, portez des lunettes contre les projections de produits chimiques. Une douche oculaire ou une douche d'urgence doit se trouver dans la zone de travail immédiate.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus pour réduire l'exposition à cette substance. Porter des vêtements de protection antistatique, tels que des salopettes, des bottes et des gants antistatiques.

PROTECTION DE LA PEAU

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes approuvées. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation.

Autre protection pour la peau : Un équipement de protection individuelle en fonction du travail en cours, y compris des chaussures appropriées, doit être porté afin de minimiser l'exposition à ce produit. Des mesures de protection de la peau supplémentaires peuvent être nécessaires pour éviter des risques en cause. La sélection d'équipement doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide visqueux

Couleur : Havane

Odeur : Latex

Seuil olfactif : Non déterminé

pH : 7-9

Tension de vapeur : Non déterminé

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition : 100 °C (212 °F)

Point de congélation / intervalle de solidification : Non déterminé

Point de fusion : Non déterminé

Point d'éclair (en vase clos) : 93 °C (208 °F)

Taux d'évaporation : >1 (acétate de butyle = 1)

Inflammabilité (solides et gaz) : Non déterminé

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosibilité : Non déterminé

Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosibilité : Non déterminé

Température d'auto-inflammation : Non déterminé

COV (moins l'eau et les solvants exemptés) : 37 g/l

Volatilité de vapeur : 26 à 29 % (en poids)

Densité de vapeur : Non déterminé

Viscosité : Non déterminé

Densité relative : 1,42 à 1,50

Solubilité dans l'eau : Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau: Non déterminé
Température d'auto-inflammation : Non déterminé
Température de décomposition : Non déterminé
Viscosité : Non déterminé
Propriétés oxydantes : Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage

Réactivité : Non disponible

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune connu

Matériaux incompatibles : Aucun connu

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË : Aucune connu

IRRITATION / CORROSION : Aucune connu

CONCLUSION / RÉCAPITULATIF

Inhalation : Irrite les yeux, le nez, la gorge et le système respiratoire aux températures élevées.

Contact avec la peau : Un contact prolongé et répété avec la peau peut causer irritation et assèchement de la peau, ainsi que conduire à une dermatite.

Contact avec les yeux : Provoque une irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Mutagénicité : Non disponible

Sensibilisation : Non disponible

Toxicité pour la reproduction : Non disponible

Tératogénicité : Non disponible

Cancérogénicité : Non disponible

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE : Aucune connu

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES : Aucune connu

RISQUE D'ABSORPTION PAR ASPIRATION : Aucun connu

VOIES D'ENTRÉE PROBABLES : Inhalation et ingestion

EFFETS AIGUS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu

Contact avec les yeux : Provoque une irritation des yeux au contact.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu

SYMPTÔMES CORRESPONDANT AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET TOXICOLOGIQUES

Inhalation: Aucun connu

Contact avec les yeux : Aucun connu

Contact avec la peau : Aucun connu

Ingestion : Aucun connu

EFFETS RETARDÉS, EFFETS IMMÉDIATS ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION

Effets immédiats possibles d'exposition de courte durée : Non disponible

Effets différés possibles d'exposition de courte durée : Non disponible

Effets immédiats possibles d'exposition de longue durée : Non disponible

Effets différés possibles d'exposition de longue durée : Non disponible

Effets chroniques potentiels sur la santé : Non disponible

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu

Toxicité sur la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu

Estimations de la toxicité aiguë (valeurs numériques) : Non disponible

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ : Aucune connu

PERSISTANCE ET DÉGRADATION : Aucune connu

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : Aucune connu

MOBILITÉ DANS LE SOL

Coefficient de répartition sol / eau (K_{oc}) : Non déterminé

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu

13. CONSIDÉRATIONS LORS DE L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne laissez pas le matériau déversé et le ruissellement entrer en contact avec le sol, les cours d'eau, les drains ou les égouts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	Classement canadien	ADR / RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-	-	-
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Générale : Toujours transporter en position verticale et sécurisée dans des contenants. Les personnes transportant le produit doivent être formées en cas d'accident ou de déversement, en incluant pour le déplacement dans les locaux d'entreposage.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES (ÉTATS-UNIS)

Sections 302 et 304 du SARA – Composition / information sur les ingrédients : Aucun connu

SARA 304 RQ : Aucun connu

Classification SARA 311/312 : Non déterminé

COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS : Aucun connu

RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT

New York – liste de composants : Aucun répertorié

New Jersey – liste de composants : Aucun répertorié

Massachusetts – liste de composants : Aucun répertorié

Pennsylvanie – liste de composants : Aucun répertorié

Californie prop. 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique connu qui exige une mise en garde en vertu de la Proposition 65 de l'état de la Californie.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Protocole de Montréal : Non inscrit

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants : Non inscrit

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds: Non inscrit

Liste d'inventaire :

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada LIS/LES : Tous les composants sont répertoriés ou exclus de la liste intérieure des substances du Canada (LIS).

États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus de la Loi réglementant les substances toxiques (*Toxic Substances Control Act - TSCA*).

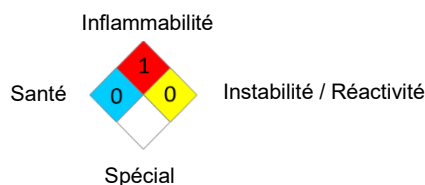
16. AUTRES INFORMATIONS

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES (ÉTATS-UNIS)

Santé	*	0
Inflammabilité		1
Risques physiques		0

Mise en garde : Les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques significatifs. Bien que les évaluations HMIS® et l'étiquette associée ne soient pas obligatoires sur les FS ou les produits quittant une installation régie en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200, le préparateur a le choix de les fournir, le cas échéant. Les évaluations HMIS® sont à utiliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme HMIS® complet. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association Inc. C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (États-Unis)



Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269". Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la « National Fire Protection Association, sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'utilisateur est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classés selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

Date d'impression : 01/01/2021

Date d'édition / Date de révision : 01/01/2021

Version Date de publication précédente : Aucun document ou version préalablement émis

Version : 1

Légende des abréviations :

FS = Fiche signalétique

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association internationale du transport aérien

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses

Log P_{oe} = Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})

NU = Nations Unies

Références : Non disponible

Avis au lecteur : Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte.

Toutefois, Katabatic Manufacturing Corporation, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.

Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, Katabatic Manufacturing Corporation ne peut pas garantir, ni garantir pas, qu'il n'en existe pas d'autres. L'adéquation de ce matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur.